

Compte rendu du Conseil d'École
Vendredi 15 février 2013

Présents : Mr Bosson, Maire, Mr Garde, représentants de la commune
Mme Ranvel, DDEN (Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale)
Mmes Gobert, Guimet, Houllier, Sermondadaz, Brunetti, représentantes des parents d'élèves
Mme Goncalves, Présidente de Cap Onnion
Mmes Ara Somohano, Bertaux, François, Germain-Chevrel, Pagneux, Mr Rivoire et François, enseignants de l'école.

Mme Roux, enseignante spécialisée

Excusées : Mme Bruno, enseignante spécialisée, Mme Ehrhart, enseignante de l'école. Mr Vigne, Mme Bosson, représentants de la commune. Mmes Hurpeaux et Martin représentantes des parents d'élèves.
Mr François souhaite la bienvenue à Mr Garde.

Secrétariat assuré par les parents

Mr le maire souhaite, avant le début du conseil, dire un mot :

Les relations difficiles entre Directeur et Maire sont connues. Ils ont été invités par l'Inspectrice pour une conciliation. Il en ressort que les difficultés rencontrées proviennent du conflit au sein de l'ancienne municipalité. Il rappelle que l'école est laïque et républicaine et s'engage à respecter ces valeurs.

1. Point sur effectifs et préparation de la rentrée 2013

176 élèves, 178 après les vacances d'hiver.

Rentrée 2013

Préélémentaire				Elémentaire						TOTAL
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CLIS	
	15	17	18	17	29	30	31	20		177

Mme Roux, enseignante spécialisée, intervient quant à la dotation budgétaire CLIN (Classe d'Initiation). Elle n'a rien reçu de la mairie (Mme Bosson- décision dernier conseil école). Précédemment le versement se faisait via la coopérative de St Jeoire mais ce n'est pas légal. Elle demande la séparation budget RASSED. La mairie s'engage et elle peut compter dessus pour ses commandes.

2. Bilan des actions en cours et perspectives

- projet 10 jours, 10 classes, 10 contes ; CE1/CE2 et CM1/CM2 : atelier d'écriture de contes de Noël
Ce projet a reçu un très bon accueil des enfants. Ils ont pu suivre via le blog leurs réalisations écrites et illustratives. Certains élèves ont lu les contes aux autres classes.

- Carnaval :

Les bénéfices de l'année antérieure permettent de préparer le carnaval de l'année en cours. Les 2 classes de maternelles bénéficient pour la réalisation du char de la plasticienne Brigitte Ritschard. Le sou a financé l'intervention d'un conteur et danseur africain.

La subvention pour le carnaval est demandée par la MJC à la mairie.

Remerciements au sou qui a offert une séance de cinéma (Kirikou) aux enfants.

- ski de fond :

Les classes concernées : CP, CE1 et CE2 ; les CM partant en classe de mer. Les enseignants soulignent qu'il y a moins de parents agréés, donc des séances plus difficiles à gérer. Les enseignants remercient les parents accompagnateurs et le sou qui finance le transport et la location du matériel.

- liaison école/collège : Mr François se félicite des résultats des élèves issus de l'école d'Onnion en 6ème. Il rappelle que c'est le résultat du travail de toute une équipe de la PS au CM2 mais aussi des relations de confiance établies avec les familles.

3. Rythmes scolaires

• Présentation de la réforme des rythmes

Mr François précise que ce point n'est qu'un élément de la loi de refondation de l'école.

Report en 2014:

- le décret prévoit le passage de toutes les écoles, aux nouveaux rythmes, dès 2013.
- le maire peut demander un report pour mise en application en septembre 2014 au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) avant le 31 mars. Il doit aussi signaler au Conseil Général son intention de demande d'un report (avant le 9 mars).

Les contraintes horaires:

- 24 heures d'enseignement réparties sur 9 ½ journées.
- la ½ journée supplémentaire peut être un samedi matin (dérogation). Le sondage réalisé par les parents montre que cette option ne recueille pas les faveurs...(mercredi : 66 - samedi : 30)
- 5h30 d'enseignement maximum par jour et 3h30 d'enseignement maximum par demi-journée.
- la pause méridienne (midi) ne peut être inférieure à 1h30 (mais elle peut faire plus).
- les activités extra scolaires sont placées sous la responsabilité des collectivités locales. Elles ne sont pas obligatoires. La gratuité n'est pas inscrite dans le décret.
- la durée est de 3 heures par semaine (par exemple 4 x 45 mn).
- aide financière de 50 € par enfant pour une mise en œuvre dès septembre 2013 (*soit 1,40 € par semaine*). Des communes prioritaires (dont Onnion ?) peuvent bénéficier de 40 euros supplémentaires en 2013 (45 € en 2014).
- Une circulaire de la cohésion sociale (jeunesse et sport) allège le taux d'encadrement 1 pour 14 en maternelle et 1 pour 18 en élémentaire sur ces temps extrascolaires.

• L'organisation de la semaine:

Ce projet d'organisation de la semaine scolaire peut émaner du conseil d'école ou de la mairie. En cas de désaccord c'est le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) qui arrêtera l'organisation.

L' APC (pour les enseignants) :

- l'aide personnalisée est transformée en Activité Pédagogique Complémentaire (APC) 1 heure par semaine. Il peut s'agir d'aide aux élèves en difficulté ou d'activités pédagogiques avec des groupes à effectif restreint élaborées dans le cadre du projet d'école.

• conséquences et contexte de l'école

- Quels intervenants sur le périscolaire? Combien? Qui va les gérer? Demander une formation?
- Quels locaux pourraient servir? (Salle polyvalente, bibliothèque, classes non occupées... ?)
- Quel matériel pour les activités ?
- Quelles conséquences pour les diverses associations?
- Le mercredi midi besoin ou non d'un service de périscolaire? de cantine?
- Conséquences pour les Atsem et personnels communaux?
- Combien y a-t-il d'enfants hors communes?
- Quel budget la commune est-elle prête à y consacrer ?
- Besoins et conséquences sur le transport?

- **Propositions**

Conseil des maîtres : si on essaye de placer l'élève au centre des préoccupations, si on essaye de tenir compte des avis des chronobiologistes, il semblerait qu'un dispositif du type :

4x5h15 (3h+2h15) + 3h mercredi			APC et AES mi journée		
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
école 3h	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00
pause méridienne 12h00-13h30					
AES et APC (0h45)	13h30-14h15	13h30-14h15		13h30-14h15	13h30-14h15
école 2h15	14h15-16h30	14h15-16h30		14h15-16h30	14h15-16h30

soit le plus judicieux.

Considérant que la journée actuelle est trop chargée, dans le meilleur des cas, prise en charge familiale maximum, un élève pourrait avoir que 5h15 de présence à l'école (activités d'enseignement). Dans le pire des cas, les 12h actuelles (7h-19h) demeurent...

Sans doute, en parallèle, faut-il inciter les parents à adopter des modes de prise en charge plus adaptés.

Le Maire souhaite une application en 2013 mais préfère un début des cours à 8h30.

Les parents d'élèves recueillent les arguments du conseil des maîtres et de la commission école pour faire un sondage à distribuer aux parents au début de la semaine prochaine.

Avis, questions et remarques des parents :

Projet de réforme des rythmes scolaires :

Les représentants des parents souhaitent conserver un début des cours à 9 heures pour le respect des rythmes de l'enfant et en accord avec l'idée de raccourcir la journée de l'élève, comme le demande la réforme.

A ce jour, seule une quarantaine d'enfants sur les 180 arrive à 8 h 30. Par ailleurs, les parents avaient dû s'organiser en 2008 lors de la mise en place de la semaine de 4 jours et des nouveaux horaires, il nous semble donc inopportun de tout rechanger. De plus, le passage à 9 h avait solutionné le problème du transport scolaire et ainsi tous les élèves commençaient leur journée d'apprentissage en même temps.

Cette réforme aurait-elle une incidence sur :

- **l'organisation des vacances scolaires ?**

Mr François rappelle qu'il est prévu de réfléchir sur les grandes vacances. Diminution de 2 semaines ? Mise en place d'un zonage ? Dans les mois qui suivent, nous devrions avoir davantage d'informations.

- **la prise en charge des heures périscolaires de 8h20 – 8h50 ?**

Quelles sont les qualifications requises pour l'encadrement des activités extrascolaires ?

Dans le guide pratique, il est précisé que les communes, en complément de leurs propres ressources peuvent faire appel à des associations, clubs sportifs,... Ces intervenants doivent être des personnes qualifiées (BAFA, par exemple...)

Un service de transport et une restauration nous semblent indispensables le mercredi ainsi qu'un encadrement d'animation l'après-midi.

4. Questions des parents

Aux enseignants et à la mairie :

- **Problèmes d'incivilités à l'école ou durant le temps de cantine : il y a des bagarres, des**

insultes...même si cela est traité en interne, il serait souhaitable que les parents des enfants concernés soient avertis.

D'une manière générale, si cela se justifie, c'est ce que les enseignants font. Maintenant, il y a eu un conseil de coopérative spécifique, il y a 15 jours. Nous avons bien rappelé les règles habituelles. Mr François en a informé le personnel de cantine assurant la surveillance jusqu'à 13h20.

Les plaintes doivent se faire en mairie pour que l'employeur soit au courant.

Le règlement va être revu.

- **Problème d'incivilités dans le bus scolaire : est-il possible de demander à l'adulte accompagnateur de se placer à l'arrière du bus afin d'avoir une meilleure vision des enfants ?**
Mr François en a parlé avec Marianne et Patricia. Se situer à l'arrière du bus n'est pas la meilleure solution. Quand des problèmes se présentent, elles en parlent avec les parents.
- **Avec le plan vigipirate renforcé, les portes des écoles sont fermées à clef. Cela est-il compatible avec les consignes incendie et les recommandations de la commission de sécurité ?**

Mr François répond par l'affirmative. Les consignes sont assez claires. Il s'agit de contrôler les accès à l'entrée de l'établissement. L'objectif est que personne ne puisse rentrer sans qu'il n'ait été identifié ;
- Lors de nos exercices incendie, les sorties ne se font pas par la porte d'entrée. Il est toujours possible d'ouvrir nos portes de l'intérieur. Dans le bâtiment élémentaire, la clé reste accrochée à la poignée.

A la municipalité :

- **Problème de la restauration scolaire : malgré les remarques faites aux précédents conseils, il semblerait qu'il y ait toujours des problèmes : coup de balai sur la table pour demander le calme, menaces de punition démesurées, assiettes enlevées alors que l'enfant n'a pas fini de manger, autorisation d'amener du sel...**
Si cela est souhaité, la MJCI propose de former le personnel encadrant à des temps d'animation : cela permettrait à tous de passer des moments plus sereins.
A ce sujet, nous réitérons notre demande d'être informés des changements de personnel de la cantine, même si leurs noms apparaissent sur le site internet de la mairie.
La mairie va s'occuper des formations pour le personnel encadrant et s'assurer que le règlement soit appliqué.
- **Concernant le fournisseur de la restauration scolaire, quand se fera le prochain appel d'offre ?**
Aucune décision prise pour l'année prochaine.
- **Se pose le problème du manque de place sur le parking : il y a des voitures tampons qui prennent de la place et gênent le déneigement.**
- **Est-il possible d'élargir les accès à l'école ? Ce n'est pas toujours facile pour les poussettes...**

5. Travaux et divers

- Natation : Est-il possible de faire 8 séances de natation du 17 au 28/06/2013 ?

- Mr François signale les dégâts sur les grilles entourant l'école, côté terrain de foot et entrée devant la maternelle. La mairie va faire les travaux nécessaires et elle demande de fermer le portail du bas.

- Mr François regrette la lenteur de la mise en place du nouveau serveur. Actuellement, la protection n'est plus garantie. Monsieur Garde s'en occupe la semaine prochaine.

- Le conseil général a accordé 2660€ de subvention pour la classe de mer.

- La mairie demande à l'école si elle a des besoins. Il faut en faire la demande rapidement.

Le prochain Conseil d'école aura lieu le vendredi 14 juin 2013

Sandrine Houllier
Secrétaire de séance

J-Michel François
Directeur de l'école